

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN: IMPACTS SUR L'AGRICULTURE

Présenté par: Gerhard Schirmacher
B.Sc. Agr. Env. Université McGill
Agriculteur

AGRICULTURE: La Terre

Une ressource collective rare et non renouvelable

- moins de 2% sont propices à l'agriculture
- localisés dans la partie méridionale du Québec
- climat le plus favorable pour la pratique et le développement des activités agricoles

Une ressource convoitée

- Urbanisation
- Réseau routier
- 5,000\$ et + par arpents
- ???développement éolien ???

AGRICULTURE: La Terre

- Toutes les éoliennes sont sur des terres de Classe 2

- CPTAQ: nombreux refus depuis 1978

Ex: Dossier 312411 de Saint-Valentin

“on lui demande d’autoriser des usages non agricoles dans un milieu agricole très homogène où l’on retrouve des sols rares de classes 2 et 1.”

AGRICULTURE: La Terre

- Hydro-Québec: Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier

Art. 2.3 Critères de localisation en milieu agricole

- 1- "favoriser la localisation des éoliennes et des lignes à la limite ou à l'extérieur de la zone agricole protégée"
- 2- "favoriser la localisation des ouvrages sur des terres dont le potentiel agricole est le plus faible"
- 3- "favoriser la localisation des ouvrages dans les bois de faible qualité plutôt qu'en terrain cultivé"
- 4- "protéger les terres à drainage souterrain"

AGRICULTURE: Le Projet

Ligne de haute tension???

Propriétaires expropriés???

VENTERRE
a joint venture

Parc éolien de Saint-Valentin

Chemins d'accès

	<i>Construction</i>	<i>Opération</i>
Longueur ¹	17 à 17,9 km	20 à 21,6 km
Largeur	13 m	7 m

Superficies requises

	<i>Construction</i>	<i>Opération</i>
Chemins d'accès	12,6 ha	10,8 ha
Éoliennes (incluant aires de travail)	16 ha	8 ha
Poste de raccordement	0,7 ha	0,7 ha
Mât de mesure de vent	0,3 ha	0,3 ha
Total	29,6 ha	19,8 ha
TOTAL par éolienne	1,2 ha	0,8 ha

AGRICULTURE: Octroi d'option

- Art. 3 Propriétaire perd tout droit décisionnel concernant le nombre, l'emplacement et la superficie utilisée pour le projet
- Art. 4 Renouvellement automatique et exclusif pour Venterre
- Art. 6 et Art. 7 Ce n'est pas un bail: c'est un droit de propriété superficière
- Art. 16 Venterre peut céder l'option à quiconque sans le consentement du propriétaire

AGRICULTURE: Acte de propriété superficiaire

Art. 9.3 Restriction de développement de la propriété pour le propriétaire: -aucun bâtiment à moins de 300m

-pas planter d'arbres à moins de 500m

Art. 9.4 Restriction pour construction sur la propriété

Art. 17 Décision de l'emplacement des l'éoliennes revient uniquement à Venterre

Art. 19 Venterre peut vendre, louer, hypothéquer ... sans le consentement du propriétaire

Art. 25 Droit de résiliation unilatéral pour Venterre

Art. 26 Droit de résiliation limitée pour le propriétaire

AGRICULTURE: Aire protégée

Règlement municipal: distances à respecter

- 20m des lacs et cours d'eau
- 20m des zones d'érosion
- 500m des chemins et routes publiques
- 500m des bâtiments d'élevage
- 750m des résidences
- 1000m de la zone péri-urbaine
- 1000m de la rivière Richelieu
- 875m de tout immeuble protégé
- pas dans les boisés
- pas visible des sites historiques
- pas dans les zones d'inondations et zone d'érosion
- 1 fois la hauteur de l'éolienne du chemin de fer

AGRICULTURE: Aire protégé

- Les normes créent des zones d'accueil
 - saturation
 - problème d'implantation
- Restrictions pour le futur développement agricole/résidentiel
- Même les agriculteurs qui ne voulaient pas d'éoliennes seront limités

Nouvelle étable laitière (2009)

Distance de la route : 275m

Nouvelle étable laitière (2007)

Distance de la route: 250m



Chantier de construction
Chemin d'accès



Chantier de construction
Décapage pour chemin d'accès



Chantier de construction
Excavation et fondation



Chantier de construction
fondation



Chantier de construction



Chantier de construction
Transport

Chemins d'accès

	<i>Construction</i>	<i>Opération</i>
Longueur ¹	17 à 17,9 km	20 à 21,6 km
Largeur	13 m	7 m

Superficies requises

	<i>Construction</i>	<i>Opération</i>
Chemins d'accès	12,6 ha	10,8 ha
Éoliennes (incluant aires de travail)	16 ha	8 ha
Poste de raccordement	0,7 ha	0,7 ha
Mât de mesure de vent	0,3 ha	0,3 ha
Total	29,6 ha	19,8 ha
TOTAL par éolienne	1,2 ha	0,8 ha

Saint-Valentin sera transformé entièrement en chantier de construction

Les terres agricoles aux 4 coins de la municipalité sont menacées

AGRICULTURE

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Pourquoi compromettre une ressource limitée (terre) pour une ressource (vent) renouvelable et disponible n'importe où





Merci